

complétée que l'an dernier, elle a été très utile particulièrement pour la préservation de trente tonnes de fraises. Autrement ces fruits eussent été totalement perdus, mais, grâce à l'installation frigorifique, ils ont été préservés. On les a refroidis jusqu'à un point de congélation, puis on les mit en baril pour les expédier sept semaines plus tard, avec ce résultat que les producteurs réalisèrent quelque quatre mille dollars de bénéfices. Les consignations de cette région de Creston ont atteint en 1927 une valeur de plus d'un demi-million de dollars. C'est une des régions où la culture des fruits et des petits fruits se fait sur la plus grande échelle dans la Colombie-Anglaise. La production de la région se répartit ainsi qu'il suit :

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| Produits forestiers.. . . .       | \$225,000 |
| Fruits et légumes . . . . .       | 255,000   |
| Produits de l'aviculture.. . . .  | 35,000    |
| Elevage et ainsi de suite.. . . . | 10,000    |

L'expédition de 92,376 boîtes de pommes a rapporté \$133,000. Après les pommes, viennent les fraises. Creston est un territoire merveilleux pour la culture des fraises. Ce fruit cueilli le matin est, sans transbordement, livré sur le marché de Calgary le lendemain matin.

Voici ce que dit le *Creston Review* à ce sujet :

Le commerce des fraises a été la principale source de revenus, l'expédition de 30,000 boîtes ayant rapporté \$60,000. De plus, 15 tonnes ont été expédiées pour la fabrication de confitures et 30 autres tonnes ont été soumises à des procédés et envoyées à Toronto pour la préparation des breuvages aux fontaines de soda, des extraits, et le reste. Au moins 75 p. 100 de ce total appréciable ont été produits à Wynndel.

La vente de 6,716 boîtes de framboises a rapporté \$15,113, et si aux fraises et aux framboises on ajoute la valeur des baies Logan, des mûres et des groseilles exportées, on constate que la récolte de 1927 dans le district de Creston n'a pas été de moins de \$85,000. La valeur de 1,526 boîtes de groseilles rouges et de cassis est estimée à \$3,000 environ.

Il n'est peut-être aucun territoire de la Colombie-Anglaise qui offre de si merveilleux avantages au point de vue du marché et dont l'avenir soit si plein de promesses. On se propose de faire des travaux considérables pour la mise en valeur des terrains qui augmenteront de beaucoup le prix des vastes superficies de terres fertiles de cette région.

Je dirai quelques mots du budget, parce que tout programme fiscal qui mentionne un dégrèvement d'impôts est bien vu, de même que toute mesure de nature à soulager le contribuable. Personne ne le sait mieux que le ministre des Finances lui-même. Il en a eu l'expérience durant la dernière campagne. Au lieu d'aller d'un endroit à l'autre, en niant ou excusant les fautes d'omission et de commis-

sion de ses collègues et de son parti en général, il s'est contenté de parler de réductions d'impôts, et il s'en est bien trouvé. On peut dire en vérité que plusieurs des députés ministériels doivent leur mandat à cette manière d'agir du ministre des Finances.

Bien que la diminution de 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu sonne agréablement aux oreilles, elle ne signifie pas tant après tout, lorsque l'on songe que le Canada a une population de neuf millions d'habitants, dont cent seize mille seulement acquittent cet impôt, de sorte que huit millions neuf cent mille contribuables ne profitent nullement de cette réduction. Ceux qui gagnent moins de 3,000 dollars, par exemple, n'en bénéficieront pas d'un sou. Ce dégrèvement sera inutile aussi pour le cultivateur établi sur une terre de dix ou vingt acres, qui compte pour son existence sur la vente des produits de sa ferme, de ses légumes, de ses volailles, et ainsi de suite. Puisque cette taxe soulage le riche, tous conviendront que c'est à lui de payer la note, et que s'il y a une taxe juste c'est bien celle-là.

Si le budget avait prononcé l'abolition de la taxe de vente à la fin de 1928, comme le veut l'amendement des conservateurs, presque tous les salariés et petits cultivateurs en auraient bénéficié. Les contribuables acquittent la taxe sur les ventes sans s'en rendre compte. Une famille composée de cinq membres, le père, la mère et trois enfants, vivant modestement, doit acquitter un impôt de 20 dollars par année sur les vêtements. On ne s'en aperçoit pas parce que le chiffre de la taxe n'est pas inscrit au bas de la facture. Prenez le cas d'un homme qui construit une maison. Il constate rarement qu'il paie un impôt sur les matériaux, alors qu'en réalité on calcule que 60 p. 100 du coût d'une maison de \$3,000 sont pour les matériaux, sur lesquels il faut acquitter une taxe de vente. En d'autres termes, même en dépit de cette réduction de la taxe de vente, celui qui construit une maison de \$3,000 devra déboursier \$52 encore pour la taxe de vente.

Je vais parler de ma propre circonscription, vu qu'il est naturel que chaque représentant expose la situation de ses commettants. Je veux montrer comment la taxe est appliquée en certains endroits. Dans la ville de Trail, par exemple, depuis cinq ans, les dépenses pour les maisons, les édifices commerciaux et les améliorations publiques se sont chiffrées à \$2,206,000, la taxe de vente s'étant montée à \$53,000. Nous avons de plus, dans cette ville, un établissement industriel fort prospère qui durant les cinq dernières années, a payé approximativement \$180,000 en taxe de vente

[M. Esling.]